



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

ID : 033-200027068-20160322-2016_03_033-DE

SÉANCE DU 22 MARS 2016

2016-03-033 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 16 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt deux mars à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Alain MAROIS , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Christophe DARDENNE , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Michel FOULHOUX, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Jean Claude ABANADES

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Sylvie BOISSEL pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Kléber AUDINET pouvoir à Philippe FAURT

Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PCET**COMMUNICATION DU RAPPORT DE L'EPCI SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Sur proposition de Monsieur François MARTINEZ, Vice-président, en l'absence de Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-président en charge de l'environnement, du développement durable et du PCET,

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif à l'élaboration de ce rapport, en précise la structure et le contenu. Il indique ainsi que le rapport doit dresser le bilan des actions menées par la collectivité, qu'il s'agisse de la gestion de son patrimoine et de ses pratiques internes (exemplarité) ou des politiques territoriales qu'elle mène, qui contribuent à répondre aux enjeux du développement durable à travers les cinq finalités suivantes :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le décret précise par ailleurs que le rapport doit permettre d'apporter un éclairage sur les processus de gouvernance mis en œuvre au sein de la collectivité pour élaborer, mener et évaluer ses actions, en analysant notamment la prise en compte de cinq éléments fondateurs des démarches de développement durable que sont :

- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité de la démarche ;
- l'évaluation partagée ;
- une stratégie d'amélioration continue.

Le rapport de développement durable de la collectivité, réalisé en interne, porte sur l'année 2015 et est structuré comme suit :

- Une première partie identifie, pour chacune des cinq grandes finalités, les principales contributions de La Cali,
- Une deuxième partie développe les actions emblématiques en matière de mode de gouvernance répondant aux enjeux du développement durable.
- Une troisième partie s'attache aux pratiques exemplaires liées au fonctionnement interne de La Cali (gestion des ressources humaines, finances publiques, gestion administrative, commande publique, gestion du patrimoine et communication).

La méthode de construction du rapport a largement privilégié une approche participative et impliqué l'ensemble des services de La Cali. Ce travail approfondi d'état des lieux a ainsi permis de dresser un bilan complet des actions de La Cali ayant un impact en matière de développement durable.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mars 2016,

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'agglomération du Libournais en matière de développement durable.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160322-2016_03_033-DE